

REGLEMENT WPC FRANCE

Les règles énumérées ci-dessous sont applicables lors de toutes les compétitions qui se déroulent en France. Les compétitions se dérouleront en application des règles internationales mais certains aménagements pourront être décidés, pour des besoins d'organisation ou techniques par le Comité WPC France.

1. Open de pré-sélection

En cas d'organisation de pré-sélections, les athlètes devront valider leur minima national afin de pouvoir participer à l'Open WPC France. Seuls sont autorisés à ne participer qu'à l'Open les arbitres nationaux et internationaux de la WPC France ainsi que les athlètes ayant au cours de la saison précédente obtenu un titre de World Champion WPC.

L'athlète sélectionné dans une catégorie de poids ne pourra en changer entre la sélection et l'Open que sur demande écrite auprès du Comité WPC.

2. Open WPC France, sélection internationale

Tous les athlètes désirant obtenir leur sélection internationale devront participer à l'Open WPC France sauf dérogation spéciale éventuelle.

Tous les athlètes participant à l'Open en Powerlifting pourront être sélectionnés sur demande pour les mouvements individuels (Benchpress et Deadlift) si les minimas sont atteints mais ne seront pas classés dans ces épreuves lors de l'Open et en fonction du nombre de places disponibles (3 par catégorie pour monde) avec une priorité aux athlètes ayant validé leur sélection sur les mouvements individuels.

Un athlète mineur sélectionné devra obligatoirement être accompagné d'un adulte responsable.

3. Classement Open WPC France

Le classement général sera fait en Open par catégories de poids.

Le classement dans les catégories d'âge respectives sera noté sur les attestations de participation qui seront remises à chaque athlète à l'issue de l'Open.

Le classement sera fait en raw, classic raw et en équipé Single et Multi.

4. Récompenses

Lors de notre Open il n'y aura pas de remise de récompenses. Une attestation de participation et de résultats vous sera remise à la fin de la journée. Possibilité d'acheter des médailles commémoratives.

5. Matériel de compétition

Le logo de la marque Warrior ne doit pas apparaître sur votre matériel de compétition en France comme à l'international. Des sanctions pourront être appliquées en cas de non-respect de ce point du règlement.

6. Engagement légal

En prenant une licence à la WPC France l'athlète s'engage à :

Ne pas utiliser les termes suivants dans ses publications sur les réseaux sociaux et informer la presse de ne pas les utiliser à son égard.

Champion de France, Championnat de France, Record de France, Equipe de France. Ces termes sont réservés exclusivement aux licenciés FFF. Vous pouvez utiliser les mentions suivantes :

Vainqueur de..., Open WPC France, Meilleure Performance WPC ou Best Perf WPC, Champion d'Europe WPC, Champion du monde WPC, Team WPC France.

Le licencié atteste avoir été informé par la WPC France et avoir conscience que la violation de ces engagements de sa part engage sa propre responsabilité et l'exposerait à une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion et à de possibles poursuites judiciaires.

6. Compétitions internationales

Les athlètes sélectionnés pour la Team France pourront participer indifféremment aux Championnats d'Europe et du Monde. Leur inscription sera faite par le Comité WPC France. Ils pourront participer uniquement aux épreuves pour lesquelles ils ont été sélectionnés et dans les catégories de poids et d'âge enregistrées.

Chaque compétiteur devra dans un premier temps valider les minimas de la catégorie open ou de sa catégorie d'âge pour prétendre à une sélection. La liste des sélectionnés sera ensuite établie par le Comité après examen sur critères sportifs et moraux.

Le Comité de Sélection se réserve la possibilité de sélectionner tout autre athlète qu'il jugera en mesure de réaliser des performances internationales valorisantes pour la Team France.

L'athlète sélectionné dans une catégorie de poids ne pourra en changer entre l'Open et les compétitions internationales que sur dérogation exceptionnelle accordée par le Comité et sur demande écrite.

Tout athlète ayant obtenu un titre de Champion du Monde WPC Open se verra automatiquement sélectionné pour les compétitions internationales de l'année suivante.

Tout membre de la WPC France souhaitant participer à toute autre compétition internationale homologuée WPC devra préalablement en faire la demande auprès du comité WPC France pour accord et validation. Tous les athlètes licenciés à la WPC France sont sous notre responsabilité et nous sommes garants de la validité de leur adhésion auprès du World Powerlifting Congress. Pour cette raison les athlètes devront obligatoirement nous soumettre toute participation internationale même pour les compétitions pour lesquelles nous ne nous occupons pas des inscriptions.

7. Best Perfs WPC France

Les meilleures performances WPC France seront enregistrées à l'issue de l'Open.

Les performances prises en compte seront celles réalisées lors de l'Open national, du Championnat d'Europe, du Championnat du monde, Coupe du monde, ou toute autre compétition homologuée par le World Powerlifting Congress (Coupe d'Europe, Coupe du Monde ...)

Il existe des tableaux différents dans les catégories raw, et équipé.

Pour les Best Perfs France, nous avons choisi d'intégrer les performances Classic raw au tableau des performances raw avec une distinction pour le squat et le total.

Si pendant la compétition de Powerlifting, un compétiteur réalise une performance supérieure à celle existante sur un mouvement individuel, il prendra aussi le record pour la discipline concernée.

Pour valider des Best Perfs WPC France, il faut impérativement être licencié à la WPC France.

8. Comité de sélection

Un comité de sélection a la charge de prendre toutes les décisions relatives aux sélections. C'est lui qui notamment décidera si les athlètes répondent aux critères sportifs et moraux requis et décidera des éventuelles dérogations à accorder.

Toutes ces décisions seront prises à la majorité.

9. Licences et inscriptions compétitions

La prise des licences WPC France ouvre chaque année en décembre. Les tarifs sont de 60€ pour une licence individuelle, 100€ pour une adhésion club et 30€ pour les athlètes appartenant à un club. Nous demandons aux clubs de ne prendre que des athlètes qui ont un lien direct avec leur Club. Passé la date de fin de la prise des licences, le prix sera majoré de 20€ par adhésion.

Le prix des inscriptions pour notre Open est fixé à 20€ pour la première discipline choisie et 8€ pour toute discipline supplémentaire. Passé la date de fin des inscriptions, toute inscription supplémentaire pour un athlète ayant déjà enregistré une discipline principale sera de 20€.

Lors de votre inscription vous devez choisir votre discipline et votre catégorie de poids, si cela n'était pas respecté le jour de l'Open à la pesée ou que vous souhaitez faire un changement, vous serez sanctionné par une amende de 10€.

10. Mentions légales

Notre fonctionnement sur le territoire Français est associatif (association loi 1901). La WPC France est affiliée au World Powerlifting Congress (Fédération Américaine).

En France nous ne sommes pas la fédération délégataire et n'avons pas l'agrément ministériel qui a été délivré à La FFForce.

De ce fait nous ne sommes pas en mesure de délivrer des titres nationaux de Champion de France. Si vous remportez votre catégorie lors de l'Open vous serez vainqueur de l'Open mais en aucun cas Champion de France.

Nous n'établissons pas non plus de records de France car seule la FFForce en a l'habilitation mais archivons les meilleures performances réalisées par les membres de notre association.

Il est du devoir de chacun de respecter les termes à utiliser lors des diverses publications sur les réseaux sociaux ainsi que dans la presse.